

LA LUTTE DANS LA CHAIR

ET SA DÉLIVRANCE

Romains 7: 14 - 8:4

INTRODUCTION

L'épître aux Romains est le grand traité de théologie de Paul. Chacune de ses cinq sections présente la justice de Dieu qui est la méthode divine de rendre les hommes bons.

Ce travail se concentrera sur la section de Romains chapitre 6 au chapitre 8 où Paul expose la doctrine de la justification. Plus particulièrement nous traiterons de la section du chapitre 7:14 au chapitre 8:4 où Paul parle de l'expérience de conflit ou de contradiction dans la vie de l'individu qui cherche la sanctification. La lutte sous la loi n'offre pas le succès, le seul moyen d'obtenir la victoire est donc de vivre et de marcher selon l'Esprit.

L'exégèse de cette portion de Romains est importante puisqu'elle touche à la marche chrétienne.

Le point crucial exprimé par Paul est que notre union avec Christ doit produire la sainteté chez le croyant. Mais celui-ci peut-il s'attendre à être victorieux dans sa lutte chrétienne ou vaincu tout au long de son pèlerinage terrestre ?

Pour pouvoir répondre à cette question fondamentale pour le croyant, nous allons procéder en situant notre passage dans le contexte du livre en entier, puis dans le contexte des chapitres 6 à 8 pour ensuite faire une exégèse plus détaillée de la section

7:14 à 8:4.

Le chrétien doit-il toujours marcher avec l'attitude que Paul exprime en 7:24 "Misérable que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort ?" ou a-t-il la possibilité de vivre en vainqueur comme il l'exprime un chapitre plus loin en disant dans 8:37

" Mais dans toutes ces choses, nous sommes plus que vainqueurs par celui qui nous a aimés" ?

Nous osons proclamer avec fierté la commentaire prématuré de Paul dans 7:25 qui s'exclamait: " Grâces soient rendues à Dieu par Jésus-Christ notre Seigneur !..." et peut-être même le compléter par ce qu'il disait dans 1 Cor.15:57: "Mais grâces soient rendues à Dieu, qui nous donne la victoire par notre Seigneur Jésus-Christ !"

Ma prière est que cette portion des Écritures vous apporte une bénédiction comme elle m'en a apporté. Puisseons-nous ensemble et d'un seul cœur glorifier et magnifier le beau nom du Seigneur Jésus qui a complété notre justification et qui continue par son Esprit à être le maître-d'oeuvre de notre sanctification afin que nous soyons glorifiés avec lui !

I- SITUER RO. 7:14-8:4 DANS LE CONTEXTE DE ROMAINS

L'épître aux Romains est l'épître de la justice de Dieu. C'est la plus longue épître de Paul et il y explique de façon systématique l'ABC de l'évangile du salut en Jésus-Christ (1:1,15,16). Comme dit Harrisson la justice est "La méthode de Dieu pour rendre les hommes bons"

Cet évangile est présenté tant sous sa forme doctrinale que pratique à travers les cinq sections suivantes:

Section I : 1:1 - 3:20

Cette première section présente la condamnation universelle s'expérimentant dans le fait que "tous ont péché et que pas même un seul ne fasse le bien (3:12). Ainsi l'homme est injuste et ne peut devenir bon par lui-même car le salut qui provient de Dieu seul est absolument nécessaire.

Section II : 3:21 - 5:21

La deuxième section présente la doctrine de la justification. Ainsi le salut est offert à tous par la foi (5:1) sans les oeuvres de la justice humaine car la méthode divine seule est suffisante.

Section III : 6:1 - 8:39

Cette troisième section est celle que nous observerons plus en détail car elle présente la sanctification de ceux qui sont

justifiés et amène chez le croyant la séparation du monde et de la chair pour marcher et vivre pour Dieu selon l'Esprit. Comme nous le verrons au chapitre 7, le croyant lui-même ne peut pas accomplir la loi de Dieu par lui-même et a besoin de vivre selon l'Esprit qui est la méthode divine qui seule est efficace pour amener la sanctification.

Section IV: 9:1 - 11:36

La quatrième section présente l'oeuvre de Dieu avec Israël à travers le temps et dans ses différentes dispensations. Si l'évangile est la puissance de Dieu pour le salut de quiconque croit, du juif premièrement (1:16) et si le juif n'a pas cru, alors la faillite des juifs n'indique t-elle pas que Dieu a failli dans ses promesses et ses alliances ? Loin de la ! (11:1). De façon pratique, Dieu présente sa souveraineté (ch.9) sur tous les hommes et sur Israël; il présente ensuite sa justice à sauver quiconque croit (ch.10) et enfin sa fidélité pour Israël (ch.11) en dépit de sa recherche de la justice par sa propre méthode plutôt que celle de Dieu (9:32; 10:3).

Section V: 12:1 - 16:27

Cette dernière section présente la glorification du croyant en ce qu'il se consacre au service de Dieu et des hommes démontrant ainsi que la méthode de Dieu rend les hommes bons. Cette bonté qui s'exprime dans la vie s'avère pratique et productive et démontre que la justice de la loi est accomplie en nous qui marchons selon l'Esprit (8:4).

Le graphique ci-dessous illustre le contenu général de l'épître.

SECTIONS	DOCTRINES	PRATIQUES	JUSTICE DIVINE
1:1 - 3:20	Condamnation	Péché	Absolument nécessaire
3:21 - 5:21	Justification	Salut	Seule est suffisante
6:1 - 8:39	Sanctifica- tion	Séparation	Seule est efficace
9:1 - 11:36	Dispensation	Souveraineté	Comparée à la futilité de toute autre méthode
12:1 - 16:27	Glorification	Service	Produit une bonté pratique et productive

II- SITUER 7:14 - 8:4 DANS LE CONTEXTE DE ROMAINS 6 À 8

Le thème des chapitres 6 à 8 est la sanctification. Cette sanctification est basée sur notre justification par la foi en Jésus-Christ. Le thème de la justification développé dans le chapitre 5 commence une série de quatre privilèges des enfants de Dieu qui deviennent les thèmes des chapitres 5 à 8.

Le premier privilège développé au chapitre 5 est la paix avec Dieu (5:1), le deuxième privilège mentionné au chapitre 6 est l'union avec Christ (6:5), le troisième que nous verrons plus en détail dans l'étude du chapitre 7 est la libération de la loi et enfin le chapitre 8 présente le quatrième privilège du croyant qui est la vie dans l'Esprit.

A. ROMAINS 6 : Mort au péché et vivant avec Christ

Le texte du chapitre six est l'argumentation de deux questions qui se trouvent aux versets 1 et 15. Ces questions, amenées par les contradicteurs de Paul, sont basées sur les versets 20 et 21 du chapitre 5 qui mentionnait le lien entre:

la loi ----- le péché qui abonde ----- la grâce qui surabonde

Si le péché amène la grâce alors péchons pour que la grâce surabonde ! (v. 1 -14).

Si la grâce vient supplanter la loi alors nous pouvons pécher car la loi n'est plus notre juge ! (v. 15- 23).

A ces deux questions Paul rétorque que nous sommes un avec Christ et que nous sommes esclaves de Dieu.

1. 6: 1- 14 : Un avec Christ. Nous ne devons pas demeurer

dans le péché afin que la grâce abonde puisque:

- a. Nous avons été unis à Christ par notre conversion et cela est illustré par le baptême.
- b. Le baptême en Christ est un baptême en sa mort qui est le paiement pour le péché et en sa résurrection qui montre une nouveauté de vie
- c. La mort de Christ était une mort au péché et sa résurrection était une résurrection pour Dieu.
- d. Puisque nous sommes morts au péché et vivant pour Dieu, nous devons en tenir compte dans notre vie quotidienne.
- e. Comme des vivants d'entre les morts nous ne devons pas laisser le péché régner en nous mais plutôt nous soumettre à Dieu.

2. 6: 15 - 23 Esclave de Dieu . Nous ne devrions pas péché puisque nous sommes sous la grâce et non sous la loi car:

- a. Notre premier esclavage était celui du péché, au moment de notre conversion nous avons accepté d'être esclave de la justice.
- b. Notre ancien maître était le péché, par l'évangile notre nouveau maître est Jésus.
- c. Le résultat de notre premier esclavage était l'impureté et l'iniquité, le résultat de notre esclavage à Dieu est la sainteté et la justice.
- d. La fin de notre premier esclavage était la mort, la fin de notre nouvel esclavage est la vie éternelle.

B. ROMAINS 7 : LA LOI ET LE CHRÉTIEN

La libération de la loi est le troisième privilège du chrétien

tien. Le salut, la justification libère l'homme de la tyrannie de la loi puisque la relation du croyant avec Dieu ne dépend pas de son obéissance à la loi. Ainsi le croyant n'est plus "sous la loi" sous son joug mais "sous la grâce" sous le leadership de Jésus. Ainsi le croyant peut chanter le cantique de M. Saillens:

Et je vis sur le seuil, debout dans la lumière

Jésus, quel doux accueil fit à ma misère

"Je t'attendais pourquoi" dit-il "pauvre âme lasse"

"Viens-tu si tard ? C'est moi, c'est Moi qui suis la **Grâce !**"

1. 7: 1- 6 Dégagé de la loi

En utilisant l'analogie du mariage qui lie par la loi la femme à son époux, il présente que la mort du mari dégage l'épouse de la loi qui la liait à son mari et lui permet de prendre un autre époux.

De la même manière, le croyant mort avec Christ est libéré de la loi puisque Christ est mort à la loi. Par conséquent le croyant est maintenant libre de servir Dieu étant désormais sous un nouveau régime, celui de l'Esprit.

2. 7: 7 - 13 Défense de la loi

Si le croyant est dégagé de la loi, ce n'est pas que celle-ci ait été mauvaise. La loi révèle le péché, provoque le péché dans nos membres et condamne le péché. La loi est sainte, juste et

bonne et son rôle est d'identifier le péché mais elle n'est pas la cause de la mort. C'est le péché,

qui en servant de la loi donne la mort. Le péché utilise notre chair, notre

nature déchue pour nous condamner par la loi. Le condamné à mort n'a pas à accuser la loi de l'avoir condamné, mais il doit s'accuser lui-même de s'être laissé prendre par le péché qui éveilla en lui le désir de mal agir.

3. 7: 14 - 25 Le combat dans la chair entre les deux lois

Le croyant est libéré de la loi et doit servir sous le régime nouveau de l'Esprit. Mais qu'arrive t-il s'il ne marche pas selon l'Esprit et continue de marcher selon la chair ?

Dans ces versets, Paul présente à la fois son expérience personnelle et l'expérience de tous les croyants qui réalisent que marcher par la force de notre nature pécheresse nous mène inévitablement à l'échec.

De la même manière qu'avant notre conversion nous étions incapable d'observer la loi, après notre conversion non plus nous ne sommes pas capables par nous-même de l'observer. Notre chair a besoin d'être soumise à la puissance du St-Esprit.

Le croyant qui marche dans la chair est esclave de la loi de Dieu par son entendement mais il demeure esclave de la loi du péché par la chair.

C. ROMAINS 8 : LA VIE DANS L'ESPRIT

Le chapitre sept se termine sur une note bien triste. Le croyant peut vivre une vie de défaite puisque par la chair il est esclave de la loi du péché.

Mais heureusement la sanctification n'a pas à être une vie de

défaite mais une vie de victoire car Dieu nous a donné son Esprit pour venir à notre aide et c'est par lui que la sanctification est possible.

Par l'Esprit nous pouvons vivre pleinement en qualité d'enfants de Dieu et nous pouvons attendre avec espérance la glorification de nos corps et l'affranchissement de la corruption de la création toute entière.

A cause de l'Esprit nous avons une sécurité éternelle et une assurance inébranlable. Par l'Esprit nous pouvons être plus que vainqueur dans cette vie où nous attendons d'être délivré de la présence même du péché lorsque Christ reviendra.

Q"Que dirons-nous donc à l'égard de ces choses ? Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous ? (8:31).

1. 8: 1 - 4La libération de la loi par l'Esprit

La bonne nouvelle amorcée dans 7:25 et expliquée dans 8:5-39 est résumée dans les quatre premiers versets du chapitre 8. La libération de la loi du péché et de la mort est possible par la loi de l'Esprit de vie dans nos vies. La mort de Jésus nous a mis à mort en ce qui concerne la loi (7:4) et nous a affranchi de la loi du péché et de la mort (8:2). Ainsi par la mort de Jésus nous pouvons désormais vivre et marcher dans la sainteté. Cette sainteté ou sanctification est l'oeuvre du St-Esprit dans la vie du croyant qui marche selon l'Esprit, sous sa puissance et son contrôle. Ce contrôle de l'Esprit de Dieu accomplit le but de la sanctification soit la justice de la loi accomplie en nous

(8:4). Par conséquent l'obéissance à la loi n'est pas le fondement de notre justification mais son fruit. Nous avons été justifiés et sanctifiés en position et progressivement et nous serons glorifiés à cause de l'oeuvre de Christ à la croix et de celle de l'Esprit dans nos vies.

Nous sommes libérés de la loi comme moyen d'être acceptés par Dieu mais nous avons le devoir d'obéir à la loi comme moyen de progresser dans la sainteté. Nous ne sommes plus "sous la loi" et "sous la grâce" l'Esprit nous amène à marcher de manière à accomplir la loi.

2. 8: 5 - 27 L'Esprit: notre aide dans le combat

Le Saint-Esprit est notre aide dans tous les détails d'une vie victorieuse pour Dieu. C'est par lui que nous sommes affranchis de la loi parce qu'il soumet notre chair à son leadership et nous aide à faire mourir la chair.

C'est lui qui nous donne l'intimité avec le Père, la joie et l'assurance devant Dieu. De plus, il nous aide dans nos prières et intercède pour nous.

Il nous montre la gloire à venir et ainsi nous aide à faire face à nos souffrances en ayant une bonne perspective.

3. 8: 28 - 39 Le plan de Dieu se réalisera

Paul termine en présentant notre assurance, notre sécurité éternelle dans l'amour de Dieu. La sanctification aura lieu aussi assurément que la justification a eu lieu et aussi assurément que la glorification aura lieu. Le dessein de Dieu est invincible. Je n'ai pas à vivre dans la défaite mais dans

la victoire. "J'ai l'assurance" dit Paul. Merci Seigneur cette assurance est aussi mienne !

D. RÉSUMÉ DE L'ARGUMENTATION DE ROMAINS 7:1 A 8:4

L'incroyantentendement sens réprouvé [adoption noun] (1:28)

volontédépravée (1:32)

chairesclave du péché [douloi tēs hamartias] (5:17)

résultatla mort [opsōnia tēs hamartias thanatos] (6:23)

Le croyantentendement prend plaisir à la loi de Dieu

marchant selon[sunēdomai kata ton esō

chairanthropon] (7:22)

volontéFaire le bien [to télēin parakētai moi...kalon] (7:18)

chairVendue au péché [pépraménos hupo tēn hamartian] (7:14)

résultatcaptif de la loi du péché [aichmalōtisdonta mé en tō nomō tēs hamartias] (7:23)

Le croyantentendement S'affectionne aux choses de

marchant selonl'Esprit [hoi de kata pneuma

l'Esprit(fronousin) ta tou pneumatōs] (8:5).

volonté Par l'Esprit, faire mourir les actions du corps [eu de pneumatias praxéis tou sōmatos thanatoute] (8:13)

chair Le péché est condamné en elle [ho théos...katékrinen tēn hamartian en tē sarki] (8:3)

résultat Affranchi de la loi du péché et de la mort (8:2, 4).

III- EXEGESE DE ROMAINS 7:14 A 8:4

A. DE QUI PARLE T-IL DANS CE PASSAGE ?

Il est clair que ce passage parle de Paul lui-même. Quarante fois dans les versets 9 à 25 les pronoms "je" et les verbes à la première personne du singulier apparaissent. Paul parle de lui-même mais aussi en écrivant aux Romains, il explique l'expérience de toute personne qui se trouve dans la même situation que lui. Ainsi il se prend comme exemple pour démontrer son point.

B. DE QUELLE PÉRIODE DE SA VIE PARLE T-IL ?

La littérature contient beaucoup de débat sur ce sujet. On se demande si Paul réfère au moment où il était encore inconverti et ainsi suivre l'argument des versets 1 à 13 du chapitre 7. Cette position est celle des Pères de l'Église et de d'autres personnes encore aujourd'hui.

D'autres contestent que Paul réfère à lui comme personne régénérée. C'est la position de la majorité des érudits depuis la Réforme.

Personnellement je préfère la position d'un homme régénéré parce que le conflit entre les deux natures est évident. Les versets 7 à 13 parlent de la condition de Paul avant sa nouvelle naissance alors qu'il ne trouvait rien en lui pour opposer le mal et ainsi était condamnable au plus haut point. Les versets 14 à 25 parlent maintenant d'un conflit entre deux opposés: la chair et l'entendement, la chair et l'effort personnel du croyant qui tente de produire la sainteté en escaladant le Mont Sinaï sans avoir pris le joug du Seigneur en s'identifiant avec lui et en marchant avec sa force.

Par contre je ne puis être dogmatique à ce sujet et j'apprécie particulièrement la position de W.H. Griffith Thomas qui exprime que le passage ne donne pas une description d'une vie chrétienne normale mais illustre ce qui arrive à un homme, régénéré ou non qui tente de s'appuyer sur la loi et ses propres efforts pour sa sanctification

Maintenant à savoir si Paul réfère au début de sa vie chrétienne ou encore vingt ans plus tard lorsqu'il est maintenant mature dans la foi, d'autres débats sont ouverts.

Paul a écrit cet épître de Corinthe où il voyait des chrétiens charnels qui étaient tout de même des enfants de Dieu régénérés (1Cor.3:1). Il cherchait à les amener à être des hommes spirituels qui marchent selon l'Esprit.

La description du texte correspondrait alors à un nouveau chrétien ou à un chrétien charnel et pourrait se référer à Paul dans le début de sa vie chrétienne. J'ai toutefois beaucoup de réticences à décrire l'apôtre Paul comme chrétien charnel à une époque quelconque de sa vie chrétienne. Le livre des Actes et le reste du Nouveau Testament n'expriment rien dans ce sens.

J'aurais toutefois plus tendance à croire qu'il s'agit d'un chrétien mature qui réalise qu'en lui-même il ne peut rien faire (Jn.15:5) mais qu'il peut tout faire par Christ et seulement par lui (Phil.4:13).

Le jeune croyant pense souvent qu'il peut tout faire sans se préoccuper de la sanctification (comme Samson ou Pierre), c'est le chrétien mature qui réalise pleinement que ce qui est bon n'habite pas dans sa chair (7:18) puisqu'elle est toujours ralentie par ses vices et sa faiblesse naturelle.

De plus le chrétien mature reconnaît plus facilement que le jeune chrétien que la loi est bonne et sainte et que le produit de l'oeuvre de l'Esprit dans nos vies est l'accomplissement de la loi. Le

nouveau chrétien est souvent un antinomien, il inter

prête souvent le fait que nous sommes sous la grâce et non sous la loi comme étant une excuse pour pécher et laisser sa vieille nature avoir le dessus.

Une autre raison me fait tendre vers le chrétien mature. Le thème de Galates 5:13 à 26 semble être le même que Romains 7:14 à 8:4 en ce que le nouveau chrétien ne doit pas faire de la liberté chrétienne un prétexte pour vivre selon la chair mais doit plutôt marcher selon l'Esprit. Dans Galates, écrit en 54 A.D., il encourage les chrétiens à la maturité chrétienne et il a écrit cela quelques années avant d'écrire Romains (58 A.D.) et juste avant d'écrire aux Corinthiens (56, 57 A.D.).

Finalement le contexte même de Romains 6 à 8 me porte à reconnaître que Paul, dans son enseignement sur la sanctification, est en train de nous expliquer, en employant un contraste, que la vie chrétienne n'est possible que lorsque nous vivons et marchons jour après jour selon l'Esprit.

Lorsque nous essayons de vivre par nous-mêmes (7:14-25) nous n'expérimentons que défaite et captivité par la loi du péché dont nous avons été affranchi. A toutes les fois que je vis pour moi-même, je suis charnel et vendu au péché mais lorsque je laisse vivre et agir l'Esprit en moi je suis spirituel et je mets à mort la chair.

C. COMMENTAIRES EXEGETIQUES

v. 14 La loi est spirituelle; mais moi, je suis charnel

On doit premièrement noter que si les versets précédents

étaient au passé, ceux qui suivent sont au présent et habituellement à la première personne; c'est donc Paul qui parle au présent.

Paul parle ici d'un contraste, d'une lutte à finir entre le spirituel et le charnel, entre la grâce et le péché, entre la nature divine reçue à mon salut et la nature pécheresse qui me suit et qui est demeurée en moi avec ses restants de corruption.

Nous n'atteindrons jamais la perfection dans cette vie (1 Jn.1:8,10) et le conflit chair/esprit (Gal. 5:17) demeurera jusqu'à ce que Christ, à son retour, nous délivre de la présence même du péché.

vendu au péché [pépraménos hupo tèn hamartian]

Le verbe [pépraménos] cause la plus grande difficulté pour la position de l'homme régénéré.

Charnel [sarkinos] se comprend bien avec 1 Cor. 3:1 où [sarkinois] est employé clairement pour les chrétiens parce que Paul utilise le mot naturel [psuchikos] pour déterminer l'inconverti.

Mais [pépraménos] est le participe parfait passif de [pipraskō] qui signifie vendre et lorsque attribué à une personne il prend le sens de vendre comme un esclave. De plus le parfait avec [hupo] présente l'aspect de la condition ou de l'état dans lequel il se trouve soit esclave sous la maîtrise du péché.

Par contre le verbe est au mode passif et ce n'est pas lui qui se vend lui-même pour faire ce qui est mal comme Achab (1 Rois 21:25) mais c'est plutôt lui qui subit l'oppression du mal que la

chair lui fait subir contre sa volonté.

Ainsi le verbe vendu est plus une métaphore que Paul utilise pour exprimer son reproche envers lui-même pour les péchés qu'il commet et qui le rendent captif lorsqu'il agit par lui-même sans la puissance de l'Esprit.

v. 15,16 je fais ce que je hais

La contradiction entre les deux natures est ici évidente. Ce que son entendement voudrait faire il ne trouve pas la force de l'accomplir par lui-même. Son entendement aime et voudrait accomplir la loi de Dieu mais sa nature humaine sans l'apport de l'Esprit de grâce le rend incapable d'accomplir ce qu'il aime mais plutôt l'attire à faire ce qu'il ne voudrait pas faire.

je reconnais par là que la loi est bonne

Paul reconnaît contre lui-même que la loi est bonne en condamnant ce qu'il fait. Il montre que la loi est toujours la norme le but à tendre pour le croyant, mais ce but ne peut être atteint que par la puissance et la soumission à l'Esprit.

v. 17 ce n'est plus moi qui le fait mais c'est le péché

Paul n'est pas en train ici d'excuser son péché en disant que c'est le péché qui est responsable de ses mauvaises actions. Au contraire il mentionne que le vrai coupable n'est pas l'homme nouveau régénéré (moi) mais la nature corrompue qui demeure en lui. Il écrit cela pour identifier la source de son comportement inique et non pas pour s'en excuser.

v. 18 ce qui est bon, n'habite pas en moi, c'est à dire

dans ma chair.

C'est la chair qui est pécheresse; cette chair demeure dans la vie du croyant et c'est le croyant qui est responsable de ses actions. Nous devons apprendre à ne pas nous confier dans la chair mais de jeter notre ancre de confiance à l'extérieur de nous-même dans la personne de Christ par l'Esprit. La chair est sans espoir elle peut avoir le désir de faire le bien mais n'a pas les capacités en elle-même de transformer ses bons désirs en actions.

**v. 19,20 je fais le mal que je ne veux pas...ce n'est plus moi
qui le fais c'est le péché qui habite en moi.**

C'est le rappel de la pensée exprimée au verset 15 et 17 mais il insiste que ce qu'il fait de mal son entendement ne le désire pas. Voilà encore le grand paradoxe dans la vie du croyant.

v. 21 je trouve en moi cette loi

Paul généralise ce conflit intérieur en l'appelant une loi que nous pourrions appeler la loi d'action/réaction c'est à dire comme dirait Newton: A tout bon désir d'accomplir la loi de Dieu il y a une réaction contraire de mes membres d'accomplir la loi du péché.

v.22 je prend plaisir à la loi de Dieu selon l'homme intérieur

Le premier coté de la loi d'action/réaction est ici mentionné: la loi de Dieu à laquelle je prends plaisir. L'homme intérieur [ton *ésö anthröpon*] peut être interprété comme la "pensée" en opposition avec le "corps" si nous tenons la position d'un homme non régénéré ou encore il peut

référer à l'âme régénérée. Le fait

que ce soit un passage très éthique et le fait que Paul cite la même expression dans 2 Cor.4:16 pour l'âme régénérée me font pencher davantage pour cette deuxième possibilité.

v.23 je vois dans mes membres une autre loi

Voilà le deuxième côté de la loi d'action/réaction: la loi du péché (v.25). La loi de Dieu en elle-même ne donne aucune puissance pour résister à la loi du péché qui demeure dans mes membres.

qui me rend captif de la loi du péché

La loi du péché est plus forte que la loi de mon entendement et prend mon être comme prisonnier de guerre. Les termes "lutte contre" [antistrateuoménon] et "rend captif" [aichmalötisdonta] sont des termes militaires qui donnent la victoire à la loi du péché. La métaphore du marché des esclaves du verset 14 (vendu) s'intensifie encore avec celle d'un conflit armé et dans les deux cas l'homme régénéré qui ne compte que sur lui-même est battu et défait à chaque fois; ce qui amène l'apôtre réaliser sa dépravation et à crier à l'aide.

v. 24 Misérable que je suis

L'homme sans l'assistance de Dieu n'a pas d'autres mots pour se décrire ! Il gémit, pleure, il est accablé sous le fardeau dans sa lutte pénible et il a besoin de délivrance à l'extérieur de lui-même.

Qui me délivrera de ce corps de mort ?

Paul n'est pas découragé de son âme mais plutôt de son corps, sa vieille nature dans toute sa corruption, ses convoitises et

son esclavage. Il reconnaît que notre chair est irrémédiablement mauvaise, même après la nouvelle naissance.

Nous devons aussi reconnaître que le premier pas vers la sanctification est de réaliser notre propre misère et alors nous pourrions crier au secours.

v.25 Grâces soient rendues à Dieu

Paul doit s'exclamer ici que dans le fond de la détresse lorsqu'il considère sa nature pécheresse il voit briller la victoire en Jésus-Christ. Après s'être exclamé il résume l'enseignement qu'il a apporté depuis le verset 14.

Chap. 8 v. 1 Il n'y a donc maintenant aucune condamnation

De la vallée du désespoir, Paul saute au sommet de la victoire en Christ. Il n'y a plus de condamnation pour celui qui est en Jésus-Christ. Plus de condamnation quand au péché et plus de condamnation quand à soi-même comme il le faisait au chapitre 7.

v.2 La loi de l'Esprit de vie en Jésus-Christ m'a affranchi de la loi du péché et de la mort.

Plus de condamnation et plus d'esclavage car une loi supérieure à celle de la loi est entrée en vigueur: celle de l'Esprit de vie. C'est lui qui donne la puissance au croyant de vivre une vie sainte

v.3 Dieu a condamné le péché dans la chair

La loi ne pouvait pas produire une vie sainte à cause de la faiblesse et de la corruption de la chair. C'est pourquoi Dieu a envoyé son Fils qui lui était sans péché dans la chair puisqu'il n'avait

pas de nature pécheresse. Dieu a condamné le péché par

la mort de Jésus.

Paul s'assure de mentionner que Jésus n'avait pas une nature pécheresse en insistant qu'il avait une chair "semblable" à celle du péché.

v.4 afin que la justice de la loi soit accomplie en nous

Par l'Esprit nous avons désormais la puissance de servir Dieu et d'accomplir la loi. Par l'Esprit nous avons désormais la victoire sur le pouvoir du péché dans la mesure où nous laissons le St-Esprit contrôler nos vies et c'est ce qui est entendu dans

qui marchons, non selon la chair, mais selon l'Esprit

Par la chair nous sommes captif de la loi du péché mais par l'Esprit nous faisons mourir les actions du corps (8:13); par la chair nous brisons constamment la loi mais par l'Esprit nous accomplissons les justes ordonnances de la loi.

CONCLUSION

Souvent dans nos vies le "je" prend une grande place. A travers cette étude nous avons pu remarquer que la sanctification ne peut pas s'accomplir par le moi car il est tellement attaché à notre nature pécheresse.

Notre salut comme notre marche chrétienne n'est possible qu'en Christ. En nous mêmes nous sommes vaincus d'avance mais en Christ nous sommes plus que vainqueur.

En Christ nous sommes libérés de la redoutable tyrannie de la loi. Notre relation avec Dieu ne dépend pas de notre obéissance aveugles à un code d'éthique. En Christ nous sommes sous la grâce et nous vivons pour plaire à Dieu, nous sommes libres de le servir avec tous nos efforts.

Cette vie victorieuse qui est à notre portée n'est toutefois possible que lorsqu'elle est envisagée comme une vie dans l'Esprit. Cette vie dans l'Esprit est animée, soutenue, dirigée et enrichie par l'Esprit.

Puissions-nous laisser Dieu vivre en nous pour qu'il produise cette sanctification tant nécessaire dans nos vies et ainsi nous pourrions dire avec Paul "ce n'est plus moi qui vit, c'est Christ qui vit en moi" et "pour moi vivre, c'est Christ !"

René Labbé, 19 juillet 1991

BIBLIOGRAPHIE

CALVIN, Jean Commentaires Bibliques, Epître aux Romains,

Editions Kerygma, Aix en Provence, 1978

HARRISSON, N.B. His Salvation as set forth in the book of

Romans, Moody Press, Chicago, 1924,1926.

MAC DONALD, W. Believer's Bible Commenraty, New Testament,

Thomas Nelson Publishers, Nashville, 1990

MATTHEW HENRY, Commentary on the Whole Bible, Mac Donald Publis-hing Co., Virginia,

USA, Vol. 6

MURRAY, J. The Epistle to the Romans, The New International

Commentary on the New Testament, Wm. B. Eerdmans Pub. Co., Grand Rapids, 1959, 1965

RIENECKER, F. Linguistic Key to the Greek New Testament, Regency Reference Library,

Grand Rapids, 1976, 1980

STOTT, J. Romains 5-8 des hommes nouveaux, Presses Bibliques

Universitaires, Lausanne, 1976

KEEFE, E. Notes de cours sur l'épître aux Romains, ETBQ, 1991

LABBE, R. Notes de cours sur l'épître aux Romains, Ecole l'Eau Vive, 1990

Table des matières

INTRODUCTION1

I- SITUER RO. 7:14-8:4 DANS LE CONTEXTE DE ROMAINS3

II- SITUER RO.7:14-8:4 DANS LE CONTEXTE DE ROMAINS 6 A 86

A. Romains 6 : Mort au péché et vivant avec Christ6

B. Romains 7 : La loi et le chrétien7

C. Romains 8 : La vie dans l'Esprit9

D. Résumé de l'argumentation de Romains 7:1 à 8:412

III- EXÉGÈSE DE ROMAINS 7:14 A 8:413

A. De qui parle t-il dans ce passage ?13

B. De quelle période de sa vie parle t-il ?13

C. Commentaires exégétiques16

CONCLUSION23

BIBLIOGRAPHIE24

TABLE DES MATIERES25